INFORMATIONS POUR LA LOCATION DE LA RIVERAINE



Merci de considérer la Riveraine pour une location!

Afin de nous assurer d'une collaboration plaisante et sans heurts, merci de lire ce document dans son entièreté.

A. Informations générales

Une location de la salle comprend (une journée complète de 8h à minuit). Les activités doivent prendre fin au plus tard à 23h00. L'équipe responsable de la soirée doit voir à libérer les lieux une fois que le ménage complet est réalisé et que les équipements appartenant au locataire (matériel technique / instruments de musique / décoration / produits dérivés ou autre) sont complètement retirés des lieux.

Capacité de la salle :

Il y a plusieurs configurations des lieux possibles en fonction de vos besoins. Les capacités maximales de la salle (incluant tout le personnel de l'événement) varient selon la configuration prévue :

Rez-chaussée :

- Avec tables et chaises au rez-de-chaussée (formule cabaret) : 100 places assises (maximum)
- Sans tables ni chaises au rez-de-chaussée : N/A (à définir)

Parterre (jubé) :

- Personnes sur les côtés du jubé 31 places (incluant tables bistro et bancs d'église restant) + 68 places au centre sur bancs d'église (total = 99 places)

Total : 200 places assises maximum

IMPORTANT : Les spectacles mouvementés ou dansant ne permettent pas l'usage des côtés du jubé en raison de la structure non-évaluée pour cet usage. Seuls les événements assis ou calmes permettent l'ouverture des côtés du jubé. Toutefois, les bancs d'église au centre peuvent être utilisés en tout temps.

L'aménagement des tables doit comprendre des espaces aux côtés et au centre de la salle pour l'évacuation en cas d'urgence ou d'incendie). Il est donc impératif de conserver ces espaces.

B. Prix de location : les différentes options

Note : Les demandes proposant une utilisation sur une plus longue durée (une semaine ou plus) peuvent être déposées et seront analysées en sous-comité. La tarification ici proposée est à titre indicatif, mais peut être revue (gestion de cas par cas).

POUR TOUS PROJETS COMMUNAUTAIRES, CONTACTEZ-NOUS. Si vous souhaitez un rabais pour l'utilisation de la salle contactez-nous.

1. Activité communautaire et résidence artistique SANS TECHNIQUE
→ entre 50$ et 150$ selon la proposition d'activité
Décrivez votre projet dans votre courriel. Cette location n'inclut pas une sortie de résidence

2. Location privée, événement public ou sortie de résidence SANS TECHNIQUE
→ 300$ (Corporatif/privé/municipal) • 250$ (OBNL) • 200$ (citoyen-ne-s de la MRC)

Avec l'option sans technique, la Riveraine vous est louée comme telle. Avec cette option,

- il n'est pas possible de mettre de la musique ou d'amplifier du son dans nos haut-parleurs;
- il n'est pas possible de projeter du contenu sur notre écran et avec notre projecteur;
- il n'est pas possible d'utiliser la console d'éclairage ou de son. Les lumières dans la salle et sur la scène ne peuvent pas être ajustées sans l'aide d'un.e technicien.ne professionel.le (avec l'option avec technique).

3. Location privée, événement public ou sortie de résidence sans technique avec location d'un kit technique léger
→ 350$ (Corporatif/privé/municipal) • 300$ (OBNL) • 250$ (citoyen-ne-s de la MRC)

Le locataire doit choisir une location sans technique avec location de kit léger si son événement ne nécessite pas l'aide de personnel technique, mais qu'il souhaite:

- Mettre de la musique amplifiée dans une enceinte;
- Permettre à un.e animateur ou animatrice d'utiliser un micro;
- Projeter du contenu sur notre écran et avec notre projecteur.

Le kit léger peut comprendre exclusivement: une enceinte (haut-parleur), un fil auxiliaire, un micro, un écran, un projecteur. Le ou la locataire doit être confiant.e de pouvoir utiliser ce matériel sans soutien technique. À son arrivée, des consignes sommaires d'utilisation du matériel lui seront fournies.

4. Location privée, événement public ou sortie de résidence AVEC MATÉRIEL TECHNIQUE *(Note 1)*
→ 450$ (Corporatif/privé/municipal) • 350$ (OBNL) • 250$ (citoyen-ne-s de la MRC)

Une location avec technique permet de :

- Avoir accès à de l'éclairage et de la sonorisation professionnelle;
- Changer l'éclairage sur la scène et dans la salle pendant un événement.
- Utiliser plus d'un micro.
- Projeter du contenu sur notre écran et avec notre projecteur (avec le son).

Si l'événement nécessite la présence de personnel technique (à l'éclairage, au son, etc.), le locataire doit absolument choisir cette option.

(Note 1) Les honoraires du personnel technique ne sont pas inclus dans le prix de location.

Surplus pour les frais de chauffage

Afin de pallier l'énergie nécessaire pour chauffer la Riveraine, un surplus s'ajoutera aux frais de location en fonction du moment de l'année :

Période	Surplus
Mars, avril, octobre et novembre	50 $
Décembre, janvier et février	75 $
Mai, juin, juillet, août et septembre	0 $

C. Gestion de la salle durant votre location et gestion de votre événement

Actuellement, le conseil municipal propriétaire de la salle ne comprend pas de direction technique à temps plein, ni de personnel assurant la gestion de la salle sur place à temps plein. **Ainsi, la location de la Riveraine n'est pas clef en main.** Un.e membre de notre équipe sera sur place pour accueillir les locataires et leur donner accès à la salle selon les modalités qui seront conclues au moment de l'entente. Par la suite, la salle doit être entièrement gérée par les locataires. Il n'y aura personne de l'organisme sur place pour la durée de votre location. Les locataires demeurent responsables de l'intégrité des lieux et des biens loués avec la salle. Au moment de leur arrivée, l'inventaire des produits et l'état des lieux est constaté avec le ou la responsable de la Riveraine.

La location de la salle permet l'utilisation de tout le matériel non-technique de la Riveraine (chaises, tables, vaisselle, etc.). Moyennant un contrat de location avec technique, le matériel technique est également à votre disposition.

De plus, les locataires sont responsables de fournir du personnel ou des bénévoles pour la tenue de votre événement : tenir le bar, faire la porte, accueillir le public, gérer la salle, etc.

La demande de permis de réunion est à la charge et de la responsabilité du locataire.

En tout temps, le ou la responsable de la Riveraine reste joignable par téléphone.

Technique :

Pour nous assurer que votre location se passe à la hauteur de vos attentes, merci de prendre connaissance du devis technique et de la liste de matériel

La salle est équipée avec le matériel nécessaire à la production de spectacles. Si votre location nécessite du matériel technique ou le travail de personnel technique, nous vous mettrons en contact avec notre directeur technique pour une discussion préalable sur les besoins et les possibilités, afin de bien préparer la salle pour votre arrivée.

Les frais du personnel technique pour votre location sont à votre charge et s'établissent en fonction de vos besoins.

Dans le cas d'une utilisation de la technique, il est obligatoire de replacer la Riveraine dans le même état qu'en début de location, afin qu'elle soit fonctionnelle pour notre équipe au moment d'en reprendre possession.

Bar :

Le locataire doit se procurer tous les autres produits qu'ils désirent vendre ou offrir à ses frais et doit les retirer de la Riveraine à la fin de l'événement.

Si vous souhaitez vendre de l'alcool pendant votre location, vous devez faire une demande de permis de réunion pour vendre au prix de 60,50$. Nous nous chargeons de faire la lettre nécessaire pour votre demande de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)Il est obligatoire d'avoir un permis pour vendre de l'alcool.

Si votre événement est public et que vous souhaitez qu'il s'y consomme de l'alcool, un permis de réunion pour servir doit être demandé au coût de 31,25$. Il est obligatoire d'avoir un permis pour servir de l'alcool dans les lieux ouverts au public.

Ménage, bris et vols :

Durant la location, le locataire est responsable de l'intégrité des lieux et du matériel loué avec la Riveraine. Cela signifie qu'il sera tenu responsable des bris ou des vols commis durant la location.

Advenant le cas où la remise en état n'est pas jugée convenable, des frais de 100 $ s'ajouteront à la facture.